

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2026

| NOMBRES DE MEMBRES |          |                                        |
|--------------------|----------|----------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nbre de suffrages exprimés             |
| 23                 | 17       | Pour : 23<br>Contre :<br>Abstentions : |

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| Date d'affichage                                   |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le |

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre 2026 à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 18 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, M. DUFOUR Jean-Michel, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. PAILLART Vincent, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme CLAVE Laëtitia.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme TROUETTE Corinne à Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. LOUBET René à M. PAILLART, M. GENSAC à M. LAPISSE Michel, Mme GROSJEAN Véronique à M. DARROUX Jean-François, Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique, Mme RONCERAY Sandrine à Mme ADDA Fatma.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

**2026.07.06 – ACHAT D'EQUIPEMENTS DE VENTILATEURS POUR LES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LA COMMUNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE EDF  
« DISPOSITIF ÉTÉ 2026 »**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, face aux épisodes récurrents de fortes chaleurs et afin d'améliorer le confort thermique des élèves et de l'équipe pédagogique au sein de nos écoles, il est devenu impératif de procéder à l'achat de matériels de rafraîchissement.

Il informe l'assemblée qu'EDF a déployé un plan d'urgence national pour soutenir les collectivités. Ce dispositif, mis en œuvre via le programme « Je passe à l'électricité », propose une aide financière forfaitaire allant jusqu'à 400 € TTC par équipement, pour l'acquisition et la pose de ventilateurs, brasseurs d'air, brumisateurs ou climatiseurs mobiles. Cette aide est plafonnée à 10 équipements par établissement scolaire.

Le projet de la commune consiste en l'achat et la pose de 10 brasseurs d'air par structures pour un coût total estimé à 12 463.44 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Dépense totale (TTC) : 12 463,44 €
- Subvention attendue de l'association « Je passe à l'électricité » (EDF) : [Nombre de brasseurs d'air x 400 €] soit 8 000 €
- Autofinancement Commune : 4 463,44 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de 20 brasseurs d'air destinés à équiper les salles de classe des écoles publiques pour un montant maximum de 12 463,44 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès d'EDF l'octroi de la subvention maximale éligible de 400 € par équipement au titre du fonds d'aide d'urgence pour le rafraîchissement des écoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, devis, facture, contrat, ainsi que la demande d'aide en ligne sur la plateforme dédiée, nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Extrait certifié conforme.

La Secrétaire,

Fatma ADDA



Fait à MIRANDE, le 25 septembre 2026

Le Maire,  
Bernard DOREY



